

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 30 mars 2018

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 20 mars 2018
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2018-41

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET

MODIFICATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON (par proc. à M. TOLLET), M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. JOINT jusqu'au N° 2018-18 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE), Mme DU GARDIN (par proc. à Mme MAINAND), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2018-15 inclus), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme CARRET jusqu'au N° 2018-33 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. THEVENOT jusqu'au N° 2018-22 inclus), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI (par proc. à Mme LACROIX), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. JOUBERT), Mme ROQUES (par proc. à M. COUTURIER), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : M. LE MAIRE

Par délibération N° 2017-100 du 4 décembre 2017, le Conseil Municipal a modifié le tableau des effectifs de la Ville.

Afin de prendre en compte les divers mouvements du personnel (retraite, mutations, reclassements, avancements, promotions), il est proposé de mettre à jour le tableau des emplois.

CRÉATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS

FILIERE ADMINISTRATIVE		
GRADE	NOMBRE	DATE D'EFFET
Adjoint administratif	1	01/04/18

FILIERE CULTURELLE		
GRADE	NOMBRE	DATE D'EFFET
Adjoint du patrimoine	1	01/04/18

CRÉATIONS D'EMPLOIS NON-PERMANENTS :

EMPLOIS SAISONNIERS :

Afin de faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, et conformément à l'article 3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il est proposé au Conseil Municipal de créer les emplois non permanents suivants :

► Piscine municipale :

SURVEILLANCE DES BASSINS :

- **Du 18 juin au 29 juillet 2018** : 6 postes d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives (maître nageur sauveteur), à temps complet.

- **Du 30 juillet au 2 septembre 2018** : 7 postes d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives (maître nageur sauveteur), à temps complet.

Ces emplois seront rémunérés sur la base du 7^{ème} échelon du grade d'ETAPS, indice brut 449 indice majoré 394. Toutefois, dans le cas où il s'avérerait impossible d'employer des agents titulaires du Brevet d'État d'Éducateur Sportif des Activités de Natation (BEESAN) ou du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité activités aquatiques (BPJEPS), les agents devront détenir le Brevet National de Surveillance et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) et le recrutement s'effectuerait sur la base de l'indice brut 372 indice majoré 343 correspondant au 5^{ème} échelon du grade d'Opérateur qualifié des Activités Physiques et Sportives.

TENUE DE LA CAISSE :

Du 18 juin au 2 septembre 2018 : 5 postes d'Adjoint administratif, à raison de 30 heures par semaine. Ces emplois seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade, indice brut 347, indice majoré 325.

ENTRETIEN JOURNALIER DES LOCAUX ET EXTÉRIEURS, ET SURVEILLANCE DES CASIERS :

Du 18 juin au 2 septembre 2018 : 7 postes d'Adjoint technique, à raison de 30 heures par semaine. Ces emplois seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade, indice brut 347, indice majoré 325.

► Caluire Jeunes :

Du 1^{er} au 29 juillet 2018 : 20 postes d'Adjoint d'Animation principal de 2^{ème} classe, en fonction des activités proposées et de la présence des enfants.

Du 20 août au 2 septembre 2018 : 11 postes d'Adjoint d'Animation principal de 2^{ème} classe, en fonction des activités proposées et de la présence des enfants.

Ces agents, employés de façon intermittente, seront chargés d'assurer les diverses activités mises en place pour les enfants et adolescents. Ils seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade, indice brut 351, indice majoré 328 et devront être titulaires du B.A.F.A. Dans le cas où il ne serait pas possible de recruter des personnes titulaires du B.A.F.A, le recrutement s'effectuerait en qualité d'Adjoint d'animation au 1^{er} échelon, indice brut 347, indice majoré 325.

► **Caluire Juniors :**

Du 1^{er} au 29 juillet 2018 : 25 postes d'Adjoint d'Animation principal de 2^{ème} classe en fonction des activités proposées et de la présence des enfants.

Du 20 août au 2 septembre 2018 : 13 postes d'Adjoint d'Animation principal de 2^{ème} classe en fonction des activités proposées et de la présence des enfants.

Ces agents, employés de façon intermittente, seront chargés d'assurer les diverses activités mises en place pour les enfants. Ils seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade, indice brut 351, indice majoré 328 et devront être titulaires du B.A.F.A. Dans le cas où il ne serait pas possible de recruter des personnes titulaires du B.A.F.A, le recrutement s'effectuerait en qualité d'Adjoint d'animation au 1^{er} échelon, indice brut 347, indice majoré 325.

L'ouverture de ces postes étant un maximum en fonction des activités proposées et de la présence des enfants.

► **CTM :**

Du 1^{er} avril au 31 décembre 2018 : 5 postes d'Adjoint technique, en fonction des nécessités de service. Ces emplois seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade, indice brut 347, indice majoré 325.

EMPLOI D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE :

Afin de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, et conformément à l'article 3 - 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il est proposé au Conseil Municipal de créer, l'emploi non permanent suivant :

► **AFFAIRES CULTURELLES :**

2 postes d'adjoints d'animation principal de 2^{ème} classe, rémunérés sur la base de l'indice brut 351 indice majoré 328, en fonction des nécessités de service. Ces personnes seront notamment chargées des visites guidées de la Chapelle, du Mémorial Jean Moulin et de toutes autres activités au sein du services des Affaires culturelles.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 40 voix pour et 3 abstentions,

- APPROUVE

les créations d'emplois permanents et d'emplois non-permanents ci-dessus mentionnées,

- DIT

que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours, dans les nature et fonction relatives aux divers services concernés.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 30 mars 2018
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET